

**GEMME**  
**S.A.R.L au capital de 8 000,00 €**  
**113-115 Rue Gabriel Péri**  
**93200 ST DENIS**  
**RCS 508 023 959**

---

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE DU 24/09/2025**

**Le mercredi 24 septembre 2025**, à 10 heures, les associés de la société, se sont réunis au siège de la société, sur convocation du président.

L'assemblée est présidée par **Monsieur LI Yiwei** en qualité de gérant associé.

Le président constate la présence des associés de la société, à savoir :

Nom et Prénom	Nombre de parts
Monsieur LI Yisheng	125
Madame LI Haohao	125
Monsieur LI Yiwei	125
Madame LI Suixue	125

Total des parts présentes : 500,00 parts représentant l'intégralité du capital social.

Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président dépose alors sur le bureau :

- La feuille de présence
- Les statuts de la société
- Les récépissés des lettres de convocation
- Le rapport de la présidence
- Le texte du projet des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Il précise que les documents prescrits par le code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- \* **Adjonction d'une activité à l'objet social**
  - \* **Modification corrélatrice des statuts**
  - \* **Pouvoirs à donner**

La lecture est donnée du rapport du président. La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet, successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION :**

Après avoir entendu l'exposé du Président et en voir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité d'adoindre à l'objet social l'activité suivante :

- **Import-export de panneaux solaires, batteries, onduleurs solaires, ainsi que de tout produit non réglementé**

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RESOLUTION:**

La collectivité des associés constatant les modifications décidées par les résolutions précédentes décide de modifier de plein droit **l'article 2** des statuts.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION :**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée au présent procès-verbal pour effectuer le dépôt et les publications prescrits par la loi.

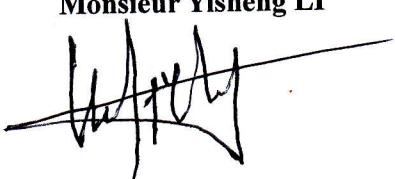
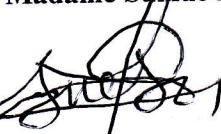
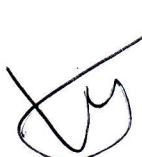
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le président et les associés.

Fait à SAINT-DENIS,  
Le 24/09/2025,

En quatre exemplaires,

<i>Signatures :</i>			
<b>Monsieur Yisheng LI</b> 	<b>Madame Suyue LI</b> 		
<b>Monsieur Yiwei LI</b> 	<b>Madame Haohao LI</b> 		